

La Talaudière, le 18 Avril 2024

Objet : Confirmation de classement CLASSE A+

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons que les produits de notre gamme Etanchéité à l'air pare vapeur ont été testés conformément à la réglementation N° 2011-321 et valide depuis le 23 mars 2011.

Tous les produits sont classés comme CLASSE A+

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions de croire Madame, Monsieur, cher client, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Madam, Sir,

We confirm that the products in our Vapor Barrier Airtightness range have been tested in accordance Regulation N° 2011-321 and valid since 23 march 2011.

According this results products can be classified as CLASS A+

We thank you for your trust and we ask you to believe Madam, Sir, dear customer, in the assurance of our best feelings.

Cyril DELAMOUR

Chef de marché

